

COMMUNE DE CEYZERIEU

Conseil municipal en date du 01 Septembre 2017

Procès-Verbal

Présents : MM. Reuter Bernard, Keller Myriam, Leroy Philippe, L'Herbette Christine, Rey Jean-Marc, Nanterme Bernard, Desbuissons Catherine, Brochet Pierre, Deslandes Patrick, Faure Thierry.

Absents : MM. Druguet Agnès qui donne pouvoir à Leroy Philippe.
Borda Marie-France qui donne pouvoir à Desbuissons Catherine.
Jambon-Scheffer Ariane qui donne pouvoir à L'Herbette Christine.
Bouchot Alain qui donne pouvoir à Keller Myriam.

Pouvoirs : JAMBON SCHEFFER Ariane donne pouvoir à L'HERBETTE Christine
BOUCHOT Alain donne pouvoir à KELLER Myriam
DRUGUET Agnès donne pouvoir à LEROY Philippe
BORDA Marie-France donne pouvoir à DESBUISSONS Catherine

Secrétaire : Rey Jean-Marc est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 0 - Approbation du compte rendu de la séance du 03 février 2017
- 1 - Coupe de bois – Aignoz
- 2 - Validation implantations Trimax (Avrissieu le Bas, Ardosset, Chavoley, Aignoz)
Proposition de projet TRIMAX (La Gavinière, Samissieu)
- 3 - Achat terrain de M Eric Charvin (Chavoley pour installation TRIMAX)
- 4 - Délibération sentier pédestre – accord sur l'inscription des voies communales et chemin ruraux sur le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.
- 5 - Renouvellement de la convention avec la commune de Culoz pour l'espace Petite enfance du Colombier
- 6 - Réouverture d'un Accueil de Loisir sans Hébergement le mercredi matin à titre provisoire jusqu'au 31/12/2017 en fonction de la fréquentation
- 7 - Recrutement d'un adjoint d'animation suite à la fin de contrat CAE de Mme Chevallier
- 8 - Délibération modificative n°1 – Budget école
- 9 - Renouvellement contrat Mme Dupupet Laurence
- 10 - Courrier
- 11 - Devis
- 12 - Urbanisme
- 13 - Questions diverses

Début de la séance à 20h30

0. Approbation du compte rendu de la séance de juillet 2017

Bernard Nanterme interroge Monsieur le Maire au sujet du cheminement d'un procès-verbal car deux questions posées lors de la dernière assemblée par Monsieur Nanterme concernant des employés communaux n'ont pas été notifiées. Ce dernier lui répond que l'on essaie de retranscrire au mieux les débats échangés, que le compte rendu est relu par le Maire et ses adjoints mais que le sujet abordé comporte des parties confidentielles.

Monsieur le Maire garantit à Bernard Nanterme de lui faire parvenir ces éléments.

Myriam Keller rappelle à Monsieur le Maire qu'il est de son ressort de manager les agents techniques, il rétorque qu'il n'est pas toujours d'accord avec le mode de fonctionnement de son conseil.

Il est également reproché à Monsieur le Maire qu'aucune réunion de concertation en deux mois n'a été effectuée pour définir au mieux l'implantation des points d'apport volontaires Trimax.

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité ne peut que subir ce changement de type de collecte voté majoritairement au SIVOM, qu'une réunion a déjà eu lieu le 30/06/2017 entre le conseil municipal de Ceyzérieu et le vice-président de la commission environnement ainsi que le directeur des services techniques de la CCBS et que ce dernier lui a demandé de visiter les potentiels points de collecte pour vérifier les possibilités techniques de leur implantation. Monsieur le Maire s'abstiendra lors du vote suite au refus de sa proposition de reporter la validation des points d'implantation au conseil d'octobre.

1. Délibération coupe de bois Aignoz – Messe aux loups

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée municipale le programme d'actions réalisé par l'ONF pour l'année 2018 concernant la forêt d'Aignoz, parcelle 12U. Le volume est estimé par l'ONF à 142m³.

Christine L'Herbette demande les gains engendrés, Monsieur le Maire explique que seulement 16 euros de taxes sont prélevés et précise que ces coupes non aucun but lucratif, le but et la tradition, étant de faciliter les économies de chauffage pour les habitants de la commune

• Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

-Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder au martelage des coupes désignées ci-après :

-Précise la destination des coupes et leur mode de consommation :

parcelles	Volume estimé en m3 taillis	destination
12	142	délivrance

-Approuve cette proposition

-Demande que la destination des coupes soit conforme aux indications du tableau ci-dessus,

-Fixe la taxe d'affouage à 16€.

-Décide pour les bois délivrés que : -le partage se fera par foyer, -le délai (fixé au 31/12/2017) et le mode d'exploitation seront conformes aux indications du tableau

-seront garants solidairement responsables des bons déroulements des coupes :

*pour Aignoz : Mr Bizet Jean-Marie, Mr Magnin Bruno, Mr Baudet Alfred

-Donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

**2. Validation implantations des 5 points de collecte Trimax de Aignoz, d'Avrissieu le bas, du parking du cimetière, de Chavoley, d'Ardosset.
Proposition d'implantation à la Gavinière et entre Sammissieu et Avrissieu le haut au bord de la RD 37.**

Lecture par Catherine Desbuissons d'un courrier de Marie-France Borda.

Lecture par Philippe Leroy d'un courrier de Agnès Druguet qui souhaite s'abstenir sur ce point.

Lecture par Myriam Keller d'un courrier de Alain Bouchot.

Ces trois courriers énumèrent les problèmes liés à ce futur type de ramassage.

Myriam Keller nous expose que le coût à la charge de l'aménagement du point de collecte proposé en bordure de la RD 37 n'est pas exactement connu et que le nettoyage de tous ces points sera à charge communale.

Patrick Deslandes nous rappelle que le projet original ne devait pas mettre à contribution les communes.

Monsieur le Maire souligne qu'une augmentation de la taxe ordures ménagères n'est pas exclue en 2021 suite à l'audit financier demandé par la Communauté de Communes Bugey Sud.

Si le changement de mode de ramassage a été avancé chez nous car Culoz était demandeur, il est possible selon Catherine Desbuissons que Belley conserve son type de ramassage actuel. Philippe Leroy rappelle que cette modification de type de collecte a été votée favorablement à 66% par les délégués au SIVOM, constate que les incivilités relevées aux points de collecte sont plus fréquentes dans notre secteur qu'en Haute Savoie et prédit que de nombreux problèmes seront relevés sur le site d'Ardosset.

Selon Christine L'Herbette il sera nécessaire d'enlever les déchets des personnes dans l'incapacité de le faire, Myriam Keller ajoute que même si cette compétence n'est plus communale il faudra trouver une solution pour certaines personnes.

- **Le Conseil Municipal valide l'implantation définie ci-dessus des cinq points de collecte.**
- **Vote : 2 abstentions, 12 voix pour.**

Concernant le point de collecte le long de la RD de Vongnes, il est nécessaire d'acheter à un particulier, M MARTINET Gilles, la surface nécessaire (environ 200m²) à un prix identique au projet de Chavoley (1.5 euro par m²), des frais annexes de notaire, géomètre et de remblai seront à charge communale. (Remblai estimé à 3000 euros). Le conseil municipal remercie M MARTINET Gilles.

- **Le Conseil Municipal valide cette proposition d'implantation de Trimax le long de la RD37.**
- **Vote : 2 abstentions, 11 voix pour, 1 voix contre.**

Il est également prévu d'implanter un point de collecte à la Gavinière, Monsieur le Maire rappelant que cet ancien point de tri sélectif absorbait le plus important tonnage de la commune et des alentours après Béon.
Plusieurs propositions d'emplacement exact sont à étudier.

- **Le Conseil Municipal valide cette proposition d'implantation de Trimax à la Gavinière.**
- **Vote : 5 abstentions, 8 voix pour, 1 voix contre.**

Une réunion a été fixée le 23/09/2017 à 9H30 pour définir l'emplacement exact du point d'apport de la Gavinière et si possible d'autres emplacements qui ne comprendraient qu'un point de dépose d'ordures ménagères.

3. Achat d'un terrain appartenant à Monsieur Eric Charvin pour implantation Trimax de Chavoley.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'un emplacement aurait été trouvé au hameau de Chavoley le long de la départemental 39 sur les parcelles E 634,635 et 636 appartenant à M CHARVIN Eric.

M CHARVIN Eric a accepté, par l'intermédiaire de Mme L'herbette, de vendre à la commune une superficie de 200m² au prix de 300€. Les honoraires de géomètre et de notaires seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte l'achat partiel des parcelles E 634, 635 et 636 et la prise en charge du géomètre
- Mandate Monsieur le Maire a effectué toutes les démarches pour finaliser cet achat.

- **Le conseil valide à l'unanimité cette proposition d'achat en vue de l'implantation de Trimax à Chavoley et mandate Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches pour finaliser cet achat. Le conseil municipal remercie M CHARVIN Eric**

4. Délibération sentiers pédestres, accord sur l'inscription des voies communales et chemins.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'article L. 361-1 du code de l'environnement relatif au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Il précise que les itinéraires en projet d'aménagement pour accueillir des randonneurs sur la commune ne sont pas totalement inscrits à ce Plan.

Ainsi, un projet de mise à jour du PDIPR a été élaboré sur la commune.

Après avoir pris connaissance de ce projet et compte tenu de sa pertinence, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable et de donner son accord à l'inscription des voies communales et chemins ruraux figurant dans ce projet (ci-joint états cadastraux et plan).

- **Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité :**
 - Approuve le projet de PDIPR sur le département de l'Ain et donne son accord à la Communauté de Communes Bugey Sud pour demander au conseil départemental de l'Ain d'inscrire au PDIPR des tronçons d'itinéraires, propriétés de la commune, et non encore inscrits, dont la liste et le plan sont annexés.

5. Renouveau de la convention avec la commune de Culoz pour l'espace petite enfance du Colombier.

Monsieur le Maire expose au conseil l'objet de la convention.

Myriam Keller nous mentionne que de 2014 à 2017 16 enfants résidant la commune ont été accueillis. Le conseil doit se positionner concernant une contribution pour 4 ans de 23500 heures facturées 2.4 euros de l'heure.

Suite à un manque de clarté de cette convention, le vote est reporté à l'assemblée du mois d'octobre.

6. Réouverture d'un Accueil de Loisir sans Hébergement le mercredi matin à titre provisoire jusqu'au 31/12/2017 en fonction de la fréquentation.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le Conseil d'école a voté à une forte majorité des membres présents (enseignants, parents délégués et représentants des communes) le souhait de revenir à la semaine de 4 jours.

Cette décision validée par l'inspection académique de l'Ain à titre provisoire pour la rentrée de septembre, devra être entérinée par le CDEN (Conseil Départemental de l'éducation Nationale) le 7 Septembre 2017 qui comprend, outre les membres de droit (le Préfet, le Président du conseil départemental), des élus, des représentants des personnels, des usagers (parents d'élèves et associations complémentaires de l'enseignement public).

Monsieur le Maire propose la mise en place d'un Centre de Loisirs pour accueillir les enfants le mercredi matin dans la mesure d'une fréquentation constante, un essai sera fin jusqu'à la fin de l'année 2017.

Ce service devrait être aidé financièrement par la CAF de l'Ain (réponse après le 11/09).

Une convention sera signée avec les communes dont les enfants sont scolarisés à Ceyzérieu.

L'accueil se ferait le matin de 7h30 à 12h30.

Le tarif à la ½ heure indivisible est calculé selon le Quotient Familial CAF.

QF entre 0 et 1000€ = 1.05€ la ½ h

QF supérieur à 1000€ = 1.15€ la ½ h

Communes extérieures ayant signé la convention :

QF entre 0 et 1000€ = 1.50€ la ½ h

QF supérieur à 1000€ = 1.65€ la ½ h

Communes extérieures hors convention : 1.96€ la ½ heures

Philippe Leroy demande quel sera le coût horaire en fonction du personnel et des frais de structure.

Myriam Keller nous mentionne que le mercredi matin ne rentrera plus dans le cadre du périscolaire mais de l'extrascolaire, que le coût ne peut être au mieux maîtrisé car il dépend du nombre d'enfants encore méconnu et du type de contrats des animateurs et qu'il est prévu dans un premier temps d'apporter un service aux parents.

Monsieur le Maire propose de réouvrir cet accueil jusqu'aux vacances de la Toussaint.

- **Le conseil municipal valide la réouverture d'un Accueil de Loisir sans Hébergement le mercredi matin à titre provisoire jusqu'au 18/10/2017 en fonction de la fréquentation.**
- **Vote : 1 abstention, 13 voix pour.**

7. Recrutement d'un adjoint d'animation suite à la fin de contrat CAE de Madame Chevallier.

Monsieur le Maire expose au conseil le besoin de recruter un adjoint d'animation, selon lui et Myriam Keller pour différentes raisons : La fin de contrat de Mme Chevallier, la non reconduction du contrat de Mlle Traini et l'indisponibilité d'une ATSEM.

Les tâches à remplir sont : Animateur pour la garderie matin et soir, surveillant pour la cantine, animateur pour l'accueil du mercredi et des travaux de nettoyage.

Anais Traini serait éligible à un contrat CAE (Contrat aidé). Ce contrat qui nécessite une requête en Préfecture serait d'une durée de 6 mois et de 26 heures hebdomadaires annualisées environ.

Dans le cadre d'un contrat non aidé, le contrat serait d'une durée de 7 semaines pour 33 heures hebdomadaires travaillées.

- **Le conseil municipal approuve à l'unanimité le recrutement d'un adjoint d'animation.**

8. Délibération modificative N°1 budget école.

Monsieur le Maire explique au conseil la nécessité de remplacer par sécurité un store enroulable de l'école par deux stores enroulables, d'où le besoin de provisionner ces travaux d'investissement estimés à 2500 euros. Un virement du compte 6188 au compte 2188 et du compte 023 au compte 021 est nécessaire

- **Le conseil vote et signe à l'unanimité cette décision modificative de transfert vers la section investissement de 2500 euros.**

9. Renouvellement contrat Madame Dupupet Laurence.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le contrat d'engagement de Mme Dupupet Laurence arrive à son terme le 05/09/2017. Aussi, il convient de viser un nouveau contrat d'engagement de droit public à durée déterminée, agents à temps non complet maximum 17h30 article 3-3-4° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée) avec Madame Dupupet Laurence pour une durée d'un an commençant le 06/09/2017 et finissant le 05/09/2018. Cet agent travaillera 2 heures par semaine, en qualité d'adjoint technique de 2ème classe, chargée de l'entretien des locaux de la Mairie.

- **Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :**

-charge le Maire de procéder de viser le contrat avec Mme Dupupet Laurence dans les conditions telles que décrites ci-dessus,

-charge le Maire de procéder à l'ensemble des formalités utiles

10. Courriers.

Monsieur le Maire nous fait part d'un courrier transmis par Madame Bonin concernant des problèmes de stationnement dans le village et d'un délit de concussion.

Suite à l'évocation d'un « délit de concussion », Monsieur le Maire précise avoir transmis ce courrier en préfecture et en gendarmerie et nous lit sa réponse à ce courrier. La sous-préfecture ayant accusé réception du courrier.

Monsieur le Maire cite également le courriel écrit par Sandrine Baglio au sujet des arrêts minutes non respectés.

Bernard-Pierre Nanterme nous lit le courrier parvenu de l'amicale d'Ardosset exprimant la volonté de l'amicale d'effectuer des travaux d'aménagement d'un local.

11. Devis.

Monsieur le Maire nous expose les deux chiffrages destinés à la dépose de 19 tombes simples et 6 tombes doubles.

La marbrerie De Villa propose un chiffrage à hauteur de 21492.00 euros TTC

La marbrerie Seguiet propose un chiffrage à hauteur de 21768.00 euros TTC

- **Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité retient la proposition de la marbrerie De Villa.**

Monsieur le Maire nous fait part du souhait du Sou des écoles de vouloir carreler le local qui leur est mis à disposition à côté de la Mairie annexe et d'une surface de 12 m².

Cette association demande le financement des matériaux par la municipalité, montant qui s'élève à 662.32 euros.

- **Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité accepte le financement des matériaux nécessaires à ces travaux.**

12. Urbanisme

*** Permis de construire**

- M et Mme BERNE/LALOY, parcelle F 111, construction d'un garage, en cours d'instruction ;
- M et Mme BERNE/LALOY, parcelle F 111, construction d'une extension de maison sous toiture existante, en cours d'instruction ;

*** Permis modificatif**

- SCI KLM, parcelle C 202, remplacement de menuiserie par des volets PVC blancs et déplacer des places de stationnement au lieu-dit « la Gavinière », refusé le 18/08/2017 ;

*** Déclaration préalable**

- SCI JERSANS, parcelle C 813, aménagement d'une annexe et création d'un balcon, demande de pièces complémentaires le 16/05/2017, refusé tacitement le 26/08/2017
- SCI JERSANS, parcelle C 813, création d'un balcon et d'ouvertures, en cours d'instruction ;
- ARNULF Julien, Parcelle C 589, clôture et pose d'un portail, pièces complémentaires reçues le 09/08/2017 ;

- DULJA Tauland, parcelle H 180, abri de jardin, demande de pièces complémentaires le 26/06/2017 ;
- CADIN Richard, parcelle F 921, création d'un auvent, refusée le 28/07/2017 ;
- MOREL Jacques, parcelle F 1055, construction d'un four, accordée le 27/07/2017 ;
- KELLER Frédéric, H 504, ravalement de façade, accordée le 12/08/2017 ;
- M et Mme BOIS/ KATA, parcelle D 1320, clôture avec muret, accordée le 19/08/2017 ;
- PRIMAT André, parcelle C 292, création d'ouvertures, changement de tuiles et ravalement de façade, en cours d'instruction ;
- LEVY Maurice, parcelle H 517, transformation de fenêtres en porte fenêtres, en cours d'instruction ;

* Certificat d'urbanisme

- M et Mme BONHOURE/DIDELLE, parcelle D 1331, opérationnel, en cours d'instruction ;
- SCP LAFAY DOGNETON, parcelle D 1322, informatif, accordé le 23/08/2017
- SCP LAFAY DOGNETON, parcelle C 219, informatif, accordé le 23/08/2017

* Déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme

- DELEAZ, parcelle D 1322

13. Questions diverses.

Monsieur le Maire annonce le rejet par le procureur du transfert de licence IV qui était destinée à l'épicerie Le Sérieux.

Philippe Leroy demande que les diverses pièces attestant ce rejet soient communiquées à l'épicerie Le Sérieux.

Christine L'Herbette suite à une réunion avec la CCBS nous fait part de problèmes de présence de métaux dans des analyses de l'eau du lac de Morgnieu. D'autres problèmes seraient constatés dans la zone humide vers l'ancienne décharge des Erruts.

Patrick Deslandes estime que l'état du cimetière est lamentable : Herbes et arbustes non coupés.

Pierre Brochet propose de sous-traiter le désherbage du cimetière.

Le Conseil s'interroge au sujet du professionnalisme des employés communaux et en fait part de nouveau à Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire nous signale une utilisation frauduleuse du Mail de la Mairie de Ceyzérieu, des instructions ont été données aux employés afin de vérifier les livraisons et les factures reçues.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 00h00. Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte rendu de la séance ordinaire du conseil municipal du 07 Juillet 2017.

A Ceyzérieu, le 06 Septembre 2017

Le Maire, Bernard REUTER


